

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 8 décembre 2016

M. le Président, Gabriel Klein, prend la parole à 20h16 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les personnes présentes.

1. Appel

Présents : 28

Excusés : 4

Absents : 1

Total : 23

Excusés

Bezençon Martine

Cuttelod David

Gremillet Ruiz Brigitte

Weber Fabrice

Non-excusés

Mordasini Elisabeth

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté.

Assermentation des nouveaux membres

Les personnes suivantes demandent à être assermentées :

M. Guex Philippe, M. Martin Jean-François et M. Re Mauro

Le nombre des membres se monte maintenant à 33 personnes.

2. Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Il est accepté avec quatre abstentions, avec les modifications suivantes :

Page 1 :

M. Jacques Chappuis : les totaux des présents et absents n'est pas correct.

Présents : 22 Excusés : 3 Total : 25

Page 2

Mme Cristine Pasche : dans le paragraphe « *Bibliothèque du collège du Raffort - Mézières* », le montant est de **CHF 3.-** par habitant pour la bibliothèque **publique**.

Mme Cristine Pasche : dans le paragraphe « *Réseau Apéro* », ... membre passe de CHF 77.- par habitant à CHF 100.- **par habitant** ...

Page 4

M. Nicolas Saugy : dans les paragraphes, il s'agit de la Route de l'Allamand.

3. Communications du Président et des commissions

Le Président mentionne qu'après la séance du 13 octobre dernier, il confirme que M. Michel Jaquier, membre du Bureau du Conseil général, peut être nommé à la Commission de gestion.

Le 21 novembre dernier, les archives du Conseil général ont été présentées au Préfet par la Secrétaire. Le Président remercie la Secrétaire pour son travail et la tenue des archives.

Réseau Swisscom - Haute du Village

Le Président explique que l'entreprise Swisscom mettra en place, dès la mi-janvier 2017, un « internet booster » qui devrait résoudre temporairement les problèmes pour les habitants des quartiers n'ayant pas un bon réseau. Aucune information sur qui et quand n'a été donnée par l'entreprise Swisscom.

Bureau du Conseil général

Pas de communication.

Commission des finances

Pas de communication.

Commission de gestion

Pas de communication.

Service Intercommunal d'épuration des eaux de Mézières et Vulliens (SIEMV)

M. André Pauli mentionne que lors de l'Assemblée Générale du 17 novembre dernier, les autorisations générales habituelles ont été votées et le budget 2017 est équilibré. De plus, les divers collecteurs, qui deviendront intercommunal à la fin du chantier de raccordement de Lucens, engendreront un coût de 3 x 1.-, soit CHF 3.- au total.

Association Intercommunale de l'établissement scolaire du Jorat (ASIJ)

Pas de communication.

Commission de recours en matière d'impôts ou taxes communaux et de taxes spéciales

Pas de communication.

Association Intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ)

M. André Pauli indique que lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} décembre dernier, les adaptations des indemnités des membres du Conseil communal et du Comité directeur ont été votées avec une légère augmentation. D'autre part, il ajoute que dès le 1^{er} janvier 2017, avec l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs de l'eau, il faudra tenir compte de nouveaux frais fixes. Il termine en mentionnant que le prix de l'eau passe à CHF 1.55 au lieu de CHF 1.90.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Ernest Dubi

Pas de communication.

Mme la Municipale Cristine Pasche

ASIJ

L'inauguration publique du site du collège de Mézières se tiendra le 11 février 2017. La population est cordialement invitée à venir découvrir les nouvelles classes, la bibliothèque et le réfectoire. Dès le 9 janvier 2017, le réfectoire accueillera tous les enfants du collège.

Concernant les portacabines qui ont été mises à disposition durant la période des travaux, le mobilier usagé partira en Syrie à la fin du mois de décembre 2016.

CENTRALE DE CHAUFFE

Donnant suite à l'acceptation du Conseil intercommunal de l'ASIJ du préavis y relatif, les chaudières ont été remplacées.

FERMETURE DES CLASSES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017

Les classes de Ferlens, Les Cullayes, Servion (maison de commune) et Montpreveyres fermeront en raison de l'ouverture du nouveau collège de Servion.

PLAFOND D'ENDETTEMENT POUR LA NOUVELLE LEGISLATURE 2016-2021

Le plafond d'endettement de l'ASIJ sera porté à l'ordre du jour de la première assemblée du Conseil général en début d'année 2017.

Mme Christina Zimmermann demande si, au réfectoire, des repas seront servis aux élèves.

Mme Cristine Pasche répond que le traiteur « La Chenille Gourmande Sàrl » s'occupera des repas et de la facturation. Chaque enfant disposera d'une carte, débitée à chaque utilisation et chargée par les parents, donnant accès au réfectoire. D'autre part, Mme Cristine Pasche mentionne que si le collège de Servion n'est pas terminé, le collège de Montpreveyres sera mis à disposition provisoirement. De plus, à Montpreveyres, seuls enfants du village sont scolarisés et les autres viennent des communes alentours, raison pour laquelle il a été décidé de fermer définitivement ce collège.

M. le Municipal Jacques Chappuis

Pas de communication.

M. le Municipal Frédéric Berner

DECHETTERIE COMMUNALE

Dès le 1^{er} janvier 2017, les déchets verts produits par les entreprises de paysagistes, mandatées par les propriétaires, ne pourront plus être déposés à la déchetterie de Montpreveyres mais dans des déchetteries pour entreprises. Cette restriction est due au non-respect des consignes par les entreprises paysagistes et, d'autre part, par l'entreposage « sauvage » hors du site désigné à cet effet.

Le conteneur des bouteilles en PET, actuellement situé sous l'appentis du local de voirie, sis à côté de la déchetterie, sera transféré à l'intérieur de la déchetterie, dès le 1^{er} janvier 2017, en raison d'incivilités. Dès lors, le conteneur sera soumis aux horaires d'ouverture de la déchetterie.

M. le Municipal Philippe Thévoz

Pas de communication.

5. Commissions - Elections partielles

Le Président indique que les Commissions suivantes sont complètes :

- Le délégué à l'Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux de Moudon est M. Denis Pichonnat.
- Les délégués à l'Association intercommunale de l'établissement scolaire du Jorat (ASIJ) sont Mme Christina Zimmermann et M. Cédric Besson.
- Le délégué à l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AEIJ) est M. André Pauli.
- Les délégués au Service intercommunal d'épuration des eaux de Mézières et Vulliens (SIEMV) sont Mme Catherine Schäfer, M. Jean-Marc Ruiz, M. André Pauli et M. Nicolas Saugy (suppléant).

5.1 Finances (un membre + un suppléant)

Les membres nommés sont Mme Cécile Pasche, M. Denis Pichonnat, M. Jean-Marc Ruiz et M. Fabrice Weber.

Personne ne se propose.

5.2 Gestion (deux membres + un suppléant)

Les membres nommés sont Mme Isabelle Mermoud, M. Jérémy Cloux, M. Michel Jaquier, M. Mirko Minini et M. Alexandre Vaney.

Mme Isabelle Mermoud propose M. André Kolly, qui accepte. Il est nommé par acclamation.

M. Jean-François Martin se propose comme suppléant, une fois le dernier membre nommé.

Personne d'autre ne se propose.

5.3 Impôts et taxes (un membre)

Les membres nommés sont M. Michel Jaquier et M. Mirko Minini.

M. Jean-François Martin se propose. Il est nommé par acclamation.

6. Préavis municipal 13/2016 : budget 2017

La lecture du préavis n'est pas demandée.

M. Ernest Dubi explique que le budget 2017 est basé sur le compte des années précédentes et passe en revue quelques points.

Affaires culturelles

Le montant relatif à l'école de musique passe de CHF 5'100.- en 2015 à CHF 5'966.- en 2017. Le coût par habitant en 2017 est de CHF 9.50, soit CHF 2.- de plus qu'en 2016.

Impôts

Le calcul de la prévision des impôts est basé sur les recommandations de l'Administration cantonale des impôts ajusté à 660 habitants, soit un montant de CHF 1'260'000.-.

Pour 2017, la Municipalité a budgété CHF 25'000.- pour les droits de mutation - part communale, soit CHF 5'000.- de moins qu'en 2016. Toutefois, M. Ernest Dubi pense que le montant de CHF 25'000.- baissera encore avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) étant donné que les constructions seront limitées.

Le montant de CHF 30'000.- est identique à 2016 pour les gains immobiliers.

L'impôt sur les successions et les donations n'a jamais été mis au budget étant donné que les montants ne peuvent pas être fixés à l'avance et qu'ils changent chaque année.

Service financier des intérêts

Le montant des dettes a diminué de CHF 68'114.05 en 2015 à CHF 46'000.- en 2017.

Bâtiments communaux

La location des salles du collège de Montpreveyres passe de CHF 30'000.- en 2016 à CHF 15'000.- en 2017 suite à la décision de la Direction de l'établissement primaire et secondaire du Jorat de fermer les deux salles de classe dudit collège.

Routes

Les montants sont similaires aux années précédentes.

Déchetterie et ordures ménagères

Suite à la mise en place des taxes aux sacs et forfaitaires, les charges et produits des déchets urbains sont presque équilibrés.

Instruction publique et culte

La part de l'enseignement de CHF 354'000.- est fixée par l'ASIJ.

Police

Le montant augmente chaque année et passe de CHF 54'886.- en 2016 à CHF 61'196.- en 2017.

Péréquation financière

Le solde est de CHF 276'121.- sur le budget 2017, soit un montant de CHF 350.- par habitant en 2017 contre CHF 230.- en 2015.

Tableau des charges et des revenus

Le bénéfice se monte à CHF 12'155.-.

Flux des liquidités

Les liquidités dégagées sont de CHF 140'827.-.

Amortissements financiers obligatoires

Le total des amortissements obligatoires est de CHF 132'400.-.

M. Jean-Marc Ruiz lit le rapport de la Commission des finances du 3 décembre 2016.

Le Président ouvre la discussion.

M. André Pauli mentionne que les nouveaux tarifs de l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ) sont pris en compte dans le budget. Le montant de CHF 16'000.- comprend quasiment que de l'électricité. De ce fait, il propose de séparer l'achat d'eau de l'achat d'électricité.

Le Président relit les conclusions et fait passer le préavis au vote à mains levées qui est accepté à l'unanimité.

Résultats : *Accepté : 22 voix* *Refusé : 0* *Abstention : 1*

7. Préavis municipal 14/2016 : plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021

La lecture du préavis n'est pas demandée.

M. Ernest Dubi mentionne qu'à la page 3 du préavis municipal, la dette brute 2015 est de CHF 3'678'717.-, les revenus financiers sont de CHF 2'699'791.- et la quotité de la dette brute au 31 décembre 2015 est de 136%. Il explique que le montant maximum d'emprunt autorisé pour la Municipalité est de CHF 6'749'477.-, montant fixé selon des règles strictes du Canton de Vaud pour la gestion des communes.

M. Ernest Dubi ajoute que dans le montant de CHF 1'750'000.-, estimés pour les investissements durant la législature 2016-2021, CHF 50'000.- sont prévus pour l'étude de transformation du collège de Montpreveyres étant donné qu'il ne sera pas possible de créer des appartements avec la mise en vigueur de la LAT.

M. Jean-Marc Ruiz lit le rapport de la Commission des finances du 3 décembre 2016.

Le Président ouvre la discussion.

M. Denis Pichonnat relève que dans le préavis, il est mentionné qu'aucun cautionnement n'est en cours.

M. Ernest Dubi répond qu'aucune association n'est cautionnée par les communes. De ce fait, une demande de mise en place d'un cautionnement sera effectuée dans le courant du mois d'avril 2017. A ce jour, le cautionnement est à la charge de l'élève ou du coût par habitant. Actuellement, des discussions sont en cours et une décision sera rendue au printemps 2017 par le Canton de Vaud.

M. Cédric Besson relève que le plafond d'endettement n'a pas encore été voté par l'ASIJ.

M. Ernest Dubi mentionne que le prorata est par rapport au nombre d'élèves par commune. Si la base légale est fondée, cela diminuera la capacité financière des communes.

M. Nicolas Saugy rappelle que la Municipalité de Montpreveyres était endettée avec un plafond de CHF 4'700'000.- et sur la législature actuelle, on passe à CHF 6'000'000.-, soit une augmentation de 20%. Il souhaite avoir des informations complémentaires quant à cette augmentation.

M. Ernest Dubi explique que cela est dû à l'augmentation des recettes fiscales et de la population.

Mme Martine Guignard souhaite savoir si le budget pour les travaux à la Rue du Village a été pris en compte.

M. Ernest Dubi souligne que le montant de CHF 700'000.- est pour la réfection complète du bitume.

M. Denis Pichonnat questionne M. Ernest Dubi concernant le plafond de cautionnement pour savoir si lors de son augmentation, le plafond d'endettement diminue.

M. Ernest Dubi répond que le cautionnement correspond à la moitié du plafond d'endettement et ajoute que huit communes sur dix doivent accepter le plafond d'endettement.

Le Président relit les conclusions et fait passer le préavis au vote à mains levées qui est accepté.

Résultats : Accepté : 21 voix Refusé : 0 Abstention : 2

8. Divers et propositions individuelles

POSTULAT DE M. MICHEL JAQUIER : REVISION DE LA TARIFICATION DES MACARONS « STATIONNEMENT PRIVILEGIE DES VEHICULES » (RESIDANTS - ENTREPRISES - AUTRES USAGERS)

M. Michel Jaquier demande à la Municipalité de Montpreveyres de réviser sa tarification des macarons de parcage car le montant annuel de CHF 600.- en fait un des plus chers du Canton.

Le Président a contrôlé le règlement de la procédure de Police et mentionne que c'est une décision qui doit être prise par la Municipalité. De plus, il ajoute que le postulat sera transmis à la Municipalité pour une décision.

M. Ruiz demande s'il ne serait pas possible d'avoir deux tarifs différenciés pour les résidents et les personnes hors Montpreveyres.

Le Président rappelle que les macarons sont distribués uniquement pour les personnes qui ont lien avec la Commune de Montpreveyres.

Mme Isabelle Mermoud souhaite connaître le nombre de macarons vendus à ce jour.

M. Philippe Thévoz indique qu'à ce jour, trois privés et deux entreprises disposent d'un macaron.

M. André Pauli demande si le but est atteint.

M. Philippe Thévoz répond positivement et mentionne que ce postulat sera discuté par les Municipaux.

Mme Isabelle Mermoud aimerait connaître le prix d'une place de stationnement dans un garage appartenant à la Municipalité.

Mme Cristine Pasche relève que le prix mensuel est de CHF 100.-.

M. Michel Jaquier rappelle qu'il ne remet pas en cause la tarification mensuelle mais l'annuelle.

Le Président demande aux membres du Conseil s'ils adhèrent au concept de renvoyer ce postulat afin que la Municipalité fasse une nouvelle proposition.

Résultats : Accepté : 17 voix Refusé : 4 Abstention : 2

9. Divers et propositions individuelles

FERMETURES MOMENTANNEES DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DE LA CROIX-NEUVE

La Secrétaire lit le texte transmis par M. David Cuttelod, absent ce jour.

M. Ernest Dubi rappelle que depuis deux-trois hivers, la circulation des bus scolaires, des riverains et des écoliers est bloquée sur la Route de la Croix-Neuve, en direction du village, par des véhicules empruntant cette route pour rejoindre Riau Graubon puis la Route de Berne. De ce fait, la Municipalité a décidé de fermer la Route de la Croix-Neuve en direction de Riau Graubon et cela s'est avéré positif. Il ajoute que vu l'augmentation de la population et des travaux effectués sur la Route de Berne, celle-ci est bloquée de 7h à environ 8h30. Il s'avère que beaucoup de véhicules ne respectent pas l'interdiction mise en place. De ce fait, la Municipalité aimerait que ce système soit mis en place tout au long de l'année en fermant la Route de la Croix-Neuve de 6h30 à 9h. Malheureusement, il semblerait que le Canton de Vaud ne soit pas favorable à cette demande.

Mme Cristine Pasche rappelle que les bus scolaires ont un timing strict à respecter et si des bouchons se forment sur la Route de la Croix-Neuve, les élèves seront en retard à l'école le matin, à midi et le soir pour rentrer chez eux.

Mme Catherine Schäfer souligne que la fermeture de la Route de la Croix-Neuve doit être maintenue. De plus, elle ajoute que les véhicules qui traversent le village roulent trop vite et ne respectent pas les priorités sur la Rue du Village.

M. Philippe Thévoz mentionne qu'il va rencontrer prochainement le Canton de Vaud pour discuter des possibilités de légaliser la fermeture de la Route de la Croix-Neuve. Si les discussions avec le Canton de Vaud n'aboutissent pas à ladite fermeture, il envisage de bloquer la route certains matins. Toutefois, les automobilistes ne respectant pas cette interdiction ne seront pas amendés car la Municipalité ne dispose pas de cette autorisation.

M. Michel Jaquier souligne que les bouchons sur la Route de Berne proviennent de l'embranchement avec la Route des Paysans. Il propose de voir avec le Canton de Vaud pour trouver une solution à ce problème.

M. Philippe Guex souligne que c'est uniquement le panneau qui n'est pas légal.

M. Nicolas Saugy relève que le plus important est de séparer le trafic des 14'000 véhicules quotidiens qui empruntent la Route de Berne et de canaliser ce trafic sur ladite route. De plus, il trouve que cela serait intéressant, dans un futur proche, de limiter la vitesse à 30 km/h dans toute la Commune pour dissuader les gens de prendre la Route de la Croix-Neuve en direction de Riau Graubon.

Mme Cécile Pasche n'a pas compris ce qui pose problème avec l'installation du panneau de fermeture de la Route de la Croix-Neuve.

M. Ernest Dubi répond qu'à ce jour, cette procédure n'est pas légale et qu'il souhaiterait que cela le devienne mais qu'il faut entreprendre une démarche auprès du Canton de Vaud.

M. Philippe Guex demande si le Canton de Vaud a répondu aux courriers de la Municipalité.

M. Ernest Dubi répond qu'à ce jour, il n'a reçu aucune réponse étant donné que la Municipalité vient de démarrer la procédure.

M. Philippe Guex suggère de contacter le Centre d'entretien et d'exploitation de la signalisation routière du Canton de Vaud.

M. Philippe Thévoz envisageait de mettre en sens unique la Rue du Village, direction Moudon. Toutefois, cela aurait engendré quelques problèmes. De ce fait, cette idée a été abandonnée.

Le Président passe à un vote d'intention : « La Municipalité de Montpreveyres continue les démarches en faveur de la légalisation de la fermeture de la Route de la Croix-Neuve, en direction de Riau Graubon, de 6h30 à 9h ».

Résultats : Accepté : 22 Refusé : 0 Abstention : 1

M. Cédric Besson propose d'éclairer le chemin depuis la Route du Riau Graubon jusqu'à La Mellette car il n'y a aucune visibilité et pas de trottoir. De plus, lors des croisements de véhicules, cela n'est pas facile lorsqu'il y a des piétons sur le chemin.

M. Philippe Thévoz répond que cet endroit est peu sur et va regarder avec le Canton de Vaud pour installer un lampadaire pour améliorer la sécurité sur ce tronçon.

M. Philippe Guex rappelle qu'il y a plusieurs habitants dans le quartier de Mollie-Baudin et, qu'à ce jour, le marquage s'arrête à La Mellette et demande pour quelles raisons ledit marquage ne va pas jusqu'à Mollie-Baudin.

M. Philippe Thévoz prend note de ce point et il en discutera en séance de Municipalité.

LOI SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT) - SEANCE D'INFORMATION DU 22.11.2016

M. Nicolas Saugy relève que beaucoup d'habitants de Montpreveyres étaient présents et remercie la Municipalité et le bureau ABA Partenaires SA pour sa présentation. Il indique que durant les quinze prochaines années, une prévision de 68 nouveaux habitants sur le territoire de Montpreveyres a été calculée. Toutefois, dans ce calcul, les deux nouveaux immeubles en cours de finition n'ont pas été pris en compte. Il ajoute que la Municipalité a proposé aux habitants de faire opposition à la LAT.

M. Ernest Dubi propose que le Conseil général crée une association pour faire opposition à la mise en vigueur de la LAT.

M. Jacques Chappuis pense que cela aura plus d'impact si chaque habitant fait une lettre d'opposition adressée à la Municipalité qui se chargera de les transmettre au Canton de Vaud.

M. Ernest Dubi remercie Mme Vitalia Torny pour son travail tout au long de l'année écoulée et Mme Anne-Marie Matthey qui nous quitte après dix ans de service. Il remercie également MM. Francis Ruch et Frédéric Desponds, employés communaux et souhaite la bienvenue à Mme Chantal Dewarrat, nouvelle boursière depuis le 1^{er} novembre dernier.

Mme Anne-Marie Matthey remercie la Municipalité et le Conseil pour ces dix années passées au sein de la Commune de Montpreveyres.

M. Ernest Dubi fait part à l'assemblée de sa décision de se retirer de la Municipalité pour des raisons personnelles. Sa démission sera effective dès le 1^{er} mars 2017.

M. Philippe Thévoz salue le travail d'Ernest lors de la précédente législature et durant l'année écoulée. De plus, il rappelle que la distribution des sapins de Noël aura lieu le samedi 17 décembre et une soupe sera servie par l'Union des Sociétés Locales dès 10h30.

Le prochain Conseil général n'a pas encore été fixé. Une date sera proposée lors de la prochaine séance de la Municipalité.

La séance se termine à 22h01.

Gabriel Klein
Président

Jessica Mellioret
Secrétaire